



Stratégie Régionale harmonisée de mise en œuvre de l'initiative « Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel »

Document produit avec le concours financier et technique de :



Remerciements

La Commission de l'Union Africaine et le Secrétariat Exécutif de l'Agence Panafricaine de la muraille verte voudraient ici marquer leur reconnaissance aux organisations et institutions ci-après pour leurs contributions techniques et inputs à la préparation de la présente stratégie. Cette reconnaissance va également à l'endroit de tous les pays couverts par le projet **TCP/RAF/3212¹** financé par la FAO et le projet **GCP/INT/120/EC²** financé par l'Union Européenne, la FAO et le Mécanisme Mondial de l'UNCCD.



WOCAT

World Overview of
Conservation Approaches
and Technologies



¹ Le projet **TCP/RAF/3212-Assistance pour la mise en œuvre de l'initiative de la grande muraille verte** » couvre cinq pays : Djibouti, l'Ethiopie, le Mali, le Niger et le Tchad.

² Le projet «**GCP/INT/120/EC – Appui à la mise en œuvre de l'initiative de la grande muraille verte** » couvre huit pays : l'Algérie, le Burkina Faso, l'Egypte, la Gambie, la Mauritanie, le Nigeria, le Sénégal et le Soudan.

Sommaire

REMERCIEMENTS.....	1
SOMMAIRE	2
SIGNES ET ABREVIATIONS.....	3
1. INTRODUCTION	5
2. LE CONCEPT DE LA GRANDE MURAILLE VERTE.....	8
3. APPROCHE STRATEGIQUE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE	10
3.1 COUVERTURE GEOGRAPHIQUE	10
3.2 VISION	10
3.3 OBJECTIFS.....	12
3.3.1 OBJECTIF GLOBAL.....	12
3.3.2 OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	12
3.3.3 OBJECTIFS OPERATIONNELS ET RESULTATS ESCOMPTE.....	14
4. CADRE DE MISE EN ŒUVRE	16
4.1 LES PRINCIPES DIRECTEURS	16
4.2 UNE MISE EN ŒUVRE PAR L'ENGAGEMENT EFFECTIF DES ACTEURS	18
4.2.1 AU NIVEAU OPERATIONNEL,	18
4.2.1.1 L'ETAT ET SES DEMEMBREMENTS (ADMINISTRATION CENTRALE ET SERVICES DECONCENTRES)	18
4.2.1.2 LES COLLECTIVITES TERRITORIALES (REGIONS ET COMMUNES URBAINES OU RURALES)	19
4.2.1.3 LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE (ONGS, OCBS).....	19
4.2.1.4 LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS.....	20
4.2.2 AU NIVEAU POLITIQUE ET STRATEGIQUE	21
5. RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	22
5.1. QUELS SONT LES BESOINS EN RENFORCEMENT DE CAPACITES ?.....	22
5.2. COMMENT EVALUER LES BESOINS ?	24
6. MOBILISATION DES RESSOURCES	25
7. COMMUNICATION ET VISIBILITE DE L'INITIATIVE	29
8. SUIVI-EVALUATION.....	31
BIBLIOGRAPHIE.....	33

Signes et abréviations

APD	Aide publique au développement
APGMV	Agence panafricaine de la grande muraille verte
CCNUCC ou UNFCCC	Convention-Cadre des Nations unies sur le changement climatique
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEN-SAD	Communauté des Etats Saharo-Sahéliens
CILSS	Comité Permanent Inter Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CST/CCD	Comité de la Science et de la Technologie de la Convention désertification
CUA	Commission de l'Union Africaine
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GDT	Gestion Durable des Terres
ICRAF	Centre international de recherche en Agro-foresterie
IFDC	Centre international pour la Fertilité des sols et le Développement agricole
IGAD	Autorité intergouvernementale de développement (de l'Afrique de l'Est)
IGMVSS	Initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel
IIED	Institut International pour l'Environnement et le Développement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
LCD	Lutte Contre la Désertification
MDP	Mécanisme de développement propre
MM/CCD	Mécanisme Mondial de l'UNCCD
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCB	Organisation communautaire de base
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAN	Programme d'Action National de lutte contre la désertification
PAR	Programme d'Action régional de lutte contre la désertification

PASR	Programme d’Action sous régional de lutte contre la désertification
PDDAA ou CAADP	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture en Afrique
PMA	Pays les moins avancés
RAF	Bureau Régional de la FAO pour l’Afrique
SFI	Stratégie de financement intégrée
TCP	Programme de Coopération Technique (FAO)
UICN	Union mondiale pour la conservation de la nature
UMA	Union du Maghreb Arab
UN	Nations Unies
UNCCD ou CNULCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
WOCAT	Panorama mondial des approches et des technologies de Conservation des Eaux et des Sols

1. Introduction

L'initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) est née d'un triple constat :

1. La désertification, les changements climatiques et la perte de la diversité biologique sont des problématiques cruciales pour les régions sèches d'Afrique où ils conjuguent leurs effets pour aggraver l'insécurité alimentaire des populations et éprouver aussi bien les efforts de développement des pays que les moyens de vie des populations les plus pauvres de la planète.
2. Les prévisions climatiques pour l'Afrique font peser de graves risques d'extension des zones sèches d'Afrique aussi bien dans la partie sud que dans la partie nord du Sahara, toute chose qui est de nature à enrayer les efforts de lutte contre la pauvreté sur le continent.
3. Les efforts consentis dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (UNCCD) et de l'amélioration de la résilience des systèmes humains et naturels au changement climatique ne sont pas à la mesure des objectifs visés, que ce soit en matière de conservation des ressources naturelles ou en matière de lutte contre la pauvreté.

De ces constats est née une volonté politique très forte au plus haut niveau du continent africain visant à mettre en place un partenariat africain, appuyé par la solidarité internationale, pour enrayer et inverser les tendances à la dégradation des terres (eau, sols, végétation) dans les régions sèches d'Afrique à travers un ensemble cohérent et concerté d'interventions ciblant simultanément les trois objectifs suivants :

1. La conservation, le développement et l'aménagement des ressources naturelles renouvelables et des écosystèmes;
2. Le renforcement des infrastructures et l'optimisation des potentiels ruraux ;
3. La consolidation et la diversification des activités économiques et l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales locales.

Cette idée de partenariat a été traduite sous le vocable de grande muraille verte par le Président Obasanjo en référence, d'une part, aux diverses expériences menées sur le continent pour protéger les systèmes humains contre les mouvements de dunes de sables (ceinture verte, barrage vert, front de terre, etc.); d'autre part aux perceptions populaires selon lesquelles « les déserts opèrent des mouvements, donc avancent » et l'« arbre » représente le meilleur moyen, sinon le seul qui puisse apporter protection et verdure et donc stopper cette « avancée des déserts ».

Depuis 2005, le concept de la grande muraille verte a connu une évolution remarquable. En 2005, la préoccupation était d'ériger une barrière physique d'arbres large de 15 kms et reliant Dakar à Djibouti pour arrêter « l'avancée du désert » et soustraire les systèmes humains et naturels au sud et au nord du Sahara des effets néfastes de la désertification et des sécheresses sur leur développement économique et social. Aujourd'hui, il s'agit pour la plupart des acteurs, d'en faire un outil de programmation du développement durable des terres arides qui soit complémentaire aux initiatives régionales et continentales en cours (TerrAfrica, PDDAA/NEPAD, plan d'action environnemental du NEPAD, etc.) et qui soit capable de drainer des flux financiers importants pour la remise en état des terres dégradées dans la zone circum-sahara et **renforcer ainsi la paix et la sécurité dans cette zone**.

Cette évolution a permis de lever le scepticisme et les interrogations qui entouraient l'initiative à ses débuts et de mobiliser aujourd'hui de larges secteurs des pays sahéliens et sahariens, ainsi que de nombreux partenaires internationaux, y compris au sein de la communauté scientifique, de la communauté des ONG et des organisations des Nations Unies. On peut noter à cet égard les projets et programmes suivants qui sont en cours d'exécution :

- Les projets de la Commission de l'Union Africaine (CUA) qui sont exécutés par la FAO ; à savoir le projet **TCP/RAF/3212**³ financé par la FAO et le projet **GCP/INT/120/EC**⁴ financé par l'Union Européenne, la FAO et le Mécanisme Mondial de l'UNCCD.
- Le Programme Sahel et Afrique de l'Ouest approuvé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) avec la Banque Mondiale comme agence d'exécution et qui est un appui direct à 12 pays⁵.
- Le programme régional de gestion durable des terres du CILSS.
- Le projet d'opérationnalisation du concept des villages du millénaire sur des sites pilotes de la Grande Muraille Verte des pays du CILSS conduit par le CILSS et le Centre OMD de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.
- Etc.

Il reste que cet engouement pour l'initiative n'est pas sans poser des problèmes, dans la mesure où faute de référentiel clair, l'initiative donne l'impression d'une « auberge espagnole » où chacun y apporte ce qu'il a. Les risques sont donc grands d'avoir à terme un programme

³ Le projet **TCP/RAF/3212-Assistance pour la mise en œuvre de l'initiative de la grande muraille verte** couvre cinq pays : Djibouti, l'Ethiopie, le Mali, le Niger et le Tchad.

⁴ Le projet «**GCP/INT/120/EC – Appui à la mise en œuvre de l'initiative de la grande muraille verte** » couvre huit pays : l'Algérie, le Burkina Faso, l'Egypte, la Gambie, la Mauritanie, le Nigeria, le Sénégal et le Soudan.

⁵ Le projet SAWAP couvre les pays suivants: Bénin, Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tchad et Togo.

dont il est difficile de mesurer les performances et les impacts, faute d'une vision commune et partagée et faute de regarder dans la même direction. C'est ce qui justifie la préparation du présent document de « stratégie régionale harmonisée de mise en œuvre de l'initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel » dont le principal défi est de renforcer notre capacité à agir ensemble pour le bien-être des populations des zones arides. Son contenu repose sur :

1. Les différentes réflexions menées par la CUA, le Secrétariat de la CEN-SAD, diverses organisations sous régionales et continentales comme l'OSS ainsi que le Gouvernement du Sénégal pour rendre opérationnelle, attrayante et réalisable l'idée émise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine d'une grande muraille verte pour endiguer « l'avancée du désert » ; ces réflexions sont reprises in extenso dans les documents de plan d'action des pays bénéficiaires du projet TCP de la FAO ;
2. Les stratégies et plans d'action muraille verte de Djibouti, du Niger, du Mali (draft non validé) et du plan d'action quinquennal consolidé de l'agence panafricaine de la grande muraille verte ;
3. La stratégie décennale (2008-2018) de l'UNCCD et le plan stratégique pour la diversité biologique 2011 – 2020 et les objectifs d'Aichi et de préservation de la biodiversité ;
4. Les résultats de la concertation technique tenue à Ouagadougou en Décembre 2012 pour identifier les éléments clé de ce que devrait être une stratégie régionale pour la mise en œuvre de la muraille verte.
5. Les conclusions de la réunion de validation de la stratégie harmonisée, organisée à Banjul, Gambie, en avril 2012 ainsi que les commentaires reçus par email par les autres partenaires.

Le document s'articule sur les points suivants :

- Le concept de la grande muraille verte ;
- L'approche stratégique de la grande muraille verte ;
- Le cadre de mise en œuvre ;
- Le Renforcement des capacités ;
- La mobilisation des ressources ;
- La communication et la visibilité ;
- Le suivi évaluation.

2. Le concept de la grande muraille verte

Le concept « grande muraille verte » ne vient pas du néant. Il tire ses racines des expériences passées sur le continent africain où, dès le début des années 1960, des pays en bute aux menaces de l'ensablement des systèmes humains et naturels ou à la rareté du bois de chauffe en raison de l'accroissement démographique démesuré des villes, ont développé des initiatives de protection et/ou de production qu'ils ont dénommées : ceinture verte, barrage vert, front de terre, etc. Les expériences emblématiques en la matière sont celles du barrage vert algérien (qui a connu des évolutions et des rectifications dans le temps) et de la ceinture verte mauritanienne dont les objectifs de fixation des dunes et de gestion durable des parcours sont combinés aux actions de développement des infrastructures et d'amélioration durable des revenus des populations. Dans les pays où il y a eu une large diffusion/application de ces expériences, l'arbre n'est plus au centre des efforts, mais l'homme. Les acteurs ont vite compris, en effet, que la conservation et les politiques forestières ne sauraient se bâtir « sur le dos » des personnes pauvres mais qu'elles devraient, pour réussir, faire largement partie de leur propre intérêt économique. « L'on a beau mettre un forestier derrière chaque arbre –dit-on au Niger, si les populations en ont besoin pour survivre, elles vont les couper ». L'action engagée face à la dégradation de l'environnement doit aller de pair avec un accroissement du bien-être économique et social. Améliorer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence de la population rurale suppose de contenir la désertification, de préserver la diversité biologique et d'atténuer la vulnérabilité aux changements climatiques. Sauvegarder les moyens d'existence des paysans, des bergers et des peuples des oasis exige de protéger les écosystèmes dont ils dépendent pour leur nourriture et leur habitat.

La grande muraille verte, une métaphore pour :

- *Sensibiliser les acteurs du développement et en particulier les décideurs sur les spécificités et l'urgence du développement des zones arides ;*
- *Amplifier les bonnes pratiques locales de gestion de l'environnement et de développement durable.*
- *Mettre en œuvre une mosaïque d'interventions intégrées touchant les problèmes multisectoriels qui affectent les vies des peuples des zones sahélio-sahariennes de l'Afrique (restauration des systèmes de production, valorisation des potentialités naturelles et du patrimoine matériel et immatériel des zones arides, développement de pôles ruraux de production et de développement durable).*
- *Rechercher des solutions à Long Terme aux problèmes urgents de la désertification/ dégradation des terres et de sécheresse.*

Dans ce contexte, et à travers différentes réflexions menées essentiellement entre 2007 et 2008 sous l'égide de la Commission de l'Union Africaine et du Secrétariat de la CEN-SAD, un consensus a émergé entre les acteurs pour définir la grande muraille verte comme étant l'ensemble des actions d'aménagement et de développement :

- ✓ Couvrant un territoire déterminé, notamment le terroir villageois ;
- ✓ De nature essentiellement sylvo-pastorale ;
- ✓ A caractère « d'investissement à long terme », donc de durée de vie illimitée ;
- ✓ A vocation de Lutte Contre la Désertification (LCD), au sens de l'UNCCD ;
- ✓ A objectif de protection et, si possible, de production, notamment dans le contexte de pénurie énergétique et là où les conditions hydro-édaphiques le permettent ;
- ✓ Menées à titre curatif et/ou préventif ;
- ✓ Discontinues dans l'espace, en rapport avec les établissements humains ;
- ✓ Intégrables et intégrées aux programmes nationaux et locaux de développement rural ou du moins unies en synergie avec ces derniers (CAADP) ;
- ✓ Apportant un appui à travers des activités alternatives à l'exploitation « minière » des ressources naturelles telles que les activités de commerce, de transport, petits ateliers de montage ou de fabrication d'outils qui sont utiles en accompagnement aux programmes de reboisement...

En d'autres termes, l'initiative grande muraille verte ne vise pas uniquement à créer de la forêt de l'Est à l'Ouest de l'Afrique, bien que la préoccupation liée au renforcement du couvert végétal soit traitée avec la plus haute attention. Elle consiste aussi et surtout en un ensemble d'interventions intégrées touchant les problèmes multisectoriels qui affectent les vies des peuples des zones sahéli-sahariennes de l'Afrique. Ces interventions qui sont multisectorielles et multidimensionnelles touchent transversalement un large éventail de préoccupations, à savoir la gestion durable des ressources naturelles, la durabilité des systèmes de production rurale (agriculture, élevage, foresterie, etc.); le développement des infrastructures rurales de production et de commercialisation des productions rurales ; la diversification des activités économiques et la création de richesses ; la prise en compte du genre et de la jeunesse dans le développement.

3. Approche stratégique de la grande muraille verte

3.1 Couverture géographique

Compte tenu de la situation alarmante qui prévaut sur les limites Sud et Nord du Sahara, il est envisagé d'agir prioritairement sur ces deux côtés de la bande Saharienne. Il est essentiel de comprendre qu'au plan politique comme au plan technique, l'idée première de l'initiative qui est d'arrêter, dans un élan de solidarité africaine, « l'avancée du désert », ne concerne pas seulement la progression des zones désertiques ou désertifiées vers le Sud du Continent, mais aussi vers le nord du Continent. La grande muraille verte ne concerne donc pas seulement les 11 pays du Sahel sub-saharien, mais l'ensemble des pays du circum Sahara, y compris des enclaves comme le Cap Vert. Du reste, de par son appellation, elle couvre le Sahara et le Sahel (initiative grande muraille verte **pour le Sahara et le Sahel**), et il convient de noter que du point de vue scientifique, le mot Sahel signifie : région en bordure du Sahara ; que ces régions soient au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest du Sahara.

Au plan national, trois principes pourraient guider la délimitation de la zone d'intervention :

- Le premier est celui défini par la CUA et le Secrétariat de la CEN-SAD et qui stipule que « Les zones vulnérables du Sahel et du Sahara constitueront l'espace géographique couvert par l'initiative. La priorité sera donnée à la ceinture définie par les lignes d'isohyètes inférieures à 400 mm aux frontières australe et septentrionale du désert du Sahara. Toutefois, étant donné que l'IGMVSS joue à la fois une fonction curative et une fonction préventive, certains pays pourraient éprouver le besoin d'aller au-delà de cette zone pour lutter contre la dégradation des sols et améliorer les moyens de subsistance afin d'alléger la pauvreté ».
- Le second principe est que l'IGMVSS ne remplace pas l'UNCCD et ses instruments de mise en œuvre (PAN, PASR, PAR). L'IGMVSS ne doit pas s'ériger en un programme qui double les PAN. Bien au contraire, sa mise en œuvre entre dans le cadre de l'opérationnalisation des PAN dans les zones vulnérables du Sahel et du Sahara. De ce fait, l'initiative doit couvrir une région précise et non tout le territoire national.
- Les outils produits dans le cadre de la CCD pour donner une base plus scientifique aux PA/LCD pourraient être utilisés par les pays pour identifier les zones prioritaires d'intervention.

3.2 Vision

L'initiative « grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) » est une vision audacieuse des dirigeants de l'Union africaine d'une « Afrique verte, fertile et prospère,

débarrassée de la famine et des images d'enfants malnutris et de cheptel famélique ». Avec la réalisation de l'initiative de la grande muraille verte :

- Les crises humanitaires à répétition dans la corne de l'Afrique comme dans le Sahel formeront de lointains souvenirs que seuls les livres d'histoire rappelleront aux enfants nés après 2025 ;
- A l'horizon 2025 : la tendance à la dégradation des terres est inversée et les populations sont plus résilientes au changement climatique ;
- A l'horizon 2050, les vastes étendues arides du Sahara et du Sahel sont transformés en Pôles ruraux de production et de développement.

La mission de l'IGMVSS peut donc être déclinée comme suit : « Prendre des mesures efficaces et urgentes en vue, dans les zones arides d'Afrique, de mettre un terme/inverser la tendance à la dégradation des terres, à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2025, les écosystèmes soient résilients au changement climatique et continuent de fournir des services essentiels et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté. Pour garantir ceci, les pressions exercées sur les ressources naturelles et le patrimoine matériel et immatériel sont réduites, les écosystèmes sont restaurés, les ressources biologiques sont utilisées d'une manière durable et les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés d'une manière juste et équitable; des ressources financières suffisantes sont fournies, les capacités sont renforcées, et les processus décisionnels sur le développement des zones arides en Afrique s'appuient sur des bases scientifiques solides ».

Différents programmes, mécanismes et projets en cours ont cette même vision et la particularité de l'IGMVSS est qu'elle vient, non pas pour doubler ces programmes, mécanismes et projets existants, mais pour améliorer leur efficacité dans les zones arides et humides (oasis) du Sahara et du Sahel. Ces mécanismes incluent notamment le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), le programme environnement du NEPAD, ainsi que les programmes régionaux, sous régionaux et nationaux d'action pour la lutte contre la désertification (RAP, SRAP et NAP). L'objectif est d'encourager une approche synergique et une coordination effective des activités des organes nationaux et sous régionaux divers orientés vers la lutte contre la dégradation des terres et la désertification, principalement dans les zones sahélio-sahariennes. Le souhait est que, aux plans continental, régional et national, les acteurs collaborent et coordonnent leurs efforts, et que ces efforts de collaboration et de coordination améliorent l'atteinte de l'objectif commun, celui de réduire la dégradation des sols et des autres ressources naturelles des zones situées dans les limites nord et sud du Sahara. Aussi, dans chaque pays et région, le programme devrait-il permettre, à travers cette

synergie, une mobilisation et une utilisation optimale des ressources, toute chose difficilement réalisable par les pays ou les régions isolément.

3.3 Objectifs

3.3.1 Objectif Global

L'Objectif global de l'IGMVSS est l'amélioration de la résilience des systèmes humains et naturels des zones sahéliennes face au changement climatique à travers une gestion saine des écosystèmes et une mise en valeur durable des ressources naturelles (eaux, sols, végétation, faune, flore), la protection des patrimoines ruraux matériels et immatériels, la création de pôles ruraux de production et de développement durable et l'amélioration des conditions de vie et des moyens d'existence des populations vivant dans ces zones.



3.3.2 Objectifs stratégiques

En tant qu'initiative spéciale des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour booster la mise en œuvre de l'UNCCD en Afrique et améliorer la résilience des systèmes humains et naturels au changement climatique, l'atteinte de cet objectif global et la condition qu'il contribue à la concrétisation de la vision générale suppose que tous les acteurs alignent leurs interventions sur la stratégie décennale de l'UNCCD qui a été élaborée et adoptée par les 195 Etats et Institutions Parties, dont tous les pays africains, pour servir de référentiel à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi évaluation de leurs actions de lutte contre la désertification dans le contexte du changement climatique et de la perte de biodiversité. Au-delà de sa formulation, ce plan cadre stratégique décennal définit des orientations et des lignes directrices pour une mise en œuvre conjointe et le développement de synergies dans la mise en œuvre des trois conventions de la génération de Rio (Désertification, changement climatique et diversité biologique). A ce titre, les «objectifs stratégiques» ci-après guideront l'action de toutes les parties prenantes et de tous les partenaires engagés dans la mise en œuvre de l'Initiative de l'IGMVSS.

Objectif stratégique 1: Améliorer les conditions de vie des populations des zones arides d'Afrique et les rendre moins vulnérables aux changements et à la variabilité du climat et à la sécheresse.

Effet escompté 1.1 *Les populations des zones concernées ont des moyens d'existence améliorés et plus diversifiés et dégagent des revenus de la gestion durable des terres.*

Effet escompté 1.2 *Les populations touchées sont moins vulnérables sur les plans socio-économique et écologique aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à la sécheresse.*

Effet escompté 1.3 *Les populations des zones touchées sont moins sujettes aux migrations, vivent en harmonie entre elles et la paix et la sécurité sont renforcées dans ces zones.*

Objectif stratégique 2: Améliorer l'état et la santé des écosystèmes des zones arides d'Afrique et leur résilience au changement et à la variabilité climatiques et à la sécheresse.

Effet escompté 2.1 *La productivité des terres et les biens et services fournis par les écosystèmes des zones touchées sont durablement améliorés, ce qui contribue au développement des moyens d'existence.*

Effet escompté 2.2 *Les écosystèmes touchés sont moins vulnérables aux changements climatiques, à la variabilité du climat et à la sécheresse.*

Effet escompté 2.3 *La gestion durable des terres et la lutte contre la désertification/dégradation des terres contribuent à la préservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi qu'à l'atténuation des changements climatiques.*

Objectif stratégique 3: Mobiliser des ressources en faveur de la mise en œuvre de l'initiative de la grande muraille verte par l'instauration de partenariats efficaces entre acteurs nationaux et acteurs internationaux

Effet escompté 3.1 *D'ici à 2015, tous les Pays concernés par l'IGMVSS ont élaboré et adopté, en tant qu'instrument national de mise en œuvre de l'IGMV, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action national efficace, participatif et actualisé.*

Effet escompté 3.2 *Des ressources financières, techniques et technologiques sont mobilisées en faveur de la mise en œuvre de l'initiative et sont directement*

acheminées auprès des communautés locales/collectivités territoriales décentralisées.

Effet escompté 3.3 *Les plans d'action nationaux et les projets transfrontaliers et/ou d'intérêt commun qui sont élaborés dans le cadre de l'initiative de la grande muraille verte sont mis en œuvre grâce à une mobilisation effective des ressources nationales africaines, des ressources novatrices et des ressources de la coopération internationale.*

3.3.3 Objectifs opérationnels et résultats escomptés

La mise en œuvre de l'IGMVSS passe avant tout par l'élaboration et l'application aux échelons local et national, de plans d'action et de projets de développement intégré.

Les «objectifs opérationnels» ci-après guideront l'élaboration de ces plans, autant que la formulation de toute action que les pays et les institutions gouvernementales, intergouvernementales et de la société civile africaines mèneront pour concourir à la mise en œuvre de l'IGMVSS.

Objectif opérationnel 1: *Influer activement sur les mécanismes et les acteurs internationaux, continentaux, régionaux, nationaux et locaux compétents pour s'attaquer efficacement aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse dans les zones saharo-sahéliennes.*

Résultat 1.1: Les décideurs africains sont efficacement informés des problèmes spécifiques de développement des zones arides et développent et mettent en œuvre des actions qui s'attaquent à la fois aux questions de désertification/dégradation des terres, de sécheresse, d'adaptation aux changements climatiques, et de préservation de la biodiversité.

Résultat 1.2: Les problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse en Afrique sont abordés – d'abord par les africains eux-mêmes – dans les enceintes internationales pertinentes, notamment celles où sont traitées les questions concernant le commerce agricole, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, le développement rural, le développement durable et la lutte contre la pauvreté.

Résultat 1.3: Les organisations de la société civile et la communauté scientifique sont largement associées en tant que parties prenantes aux activités liées à la mise en

œuvre de l'IGMVSS et leurs initiatives en matière de plaidoyer, de sensibilisation, de recherche, de renforcement de capacités et d'éducation font une place aux solutions à Long Terme des problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse.

Objectif opérationnel 2: *Œuvrer à la création d'un climat général favorable à la recherche de solutions pour fixer les populations des zones arides sur leurs terroirs et leur assurer un accès équitable et apaisé aux ressources foncières*

Résultat 2.1: Chaque pays participant à la mise en œuvre de l'IGMVSS élabore et met en œuvre un plan d'action national fondé sur des données de référence biophysiques et socioéconomiques et l'incorporent dans des cadres d'investissement intégrés, en particulier les cadres d'investissement mis en place dans le cadre du CAADP ou de TerrAfrica.

Résultat 2.2: Les plans d'action élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de l'IGMVSS intègrent des initiatives visant à la fois l'amélioration des moyens d'existence des populations, l'amélioration de l'état et de la santé des écosystèmes ainsi que la biodiversité qu'ils renferment, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

Résultat 2.3: Les pays intègrent leurs plans d'action muraille verte et les questions liées à la gestion durable des terres et à la dégradation des sols dans leurs plans de développement ainsi que dans leurs plans et politiques sectoriels et d'investissement pertinents.

Résultat 2.4: Les partenaires techniques et financiers alignent leurs interventions en matière de mise en œuvre de la grande muraille verte sur les priorités nationales définies dans le cadre des plans d'action nationaux, y compris les interventions qui viennent en appui aux organisations de la société civile.

Objectif opérationnel 3: *Améliorer les connaissances sur les dynamiques sociales, économiques, biophysiques et culturelles des zones arides*

Résultat 3.3: Les facteurs biophysiques et socio-économiques et leurs interactions dans les zones touchées sont mieux connus, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel.

Résultat 3.5: Des mécanismes efficaces de collecte de données et de partage des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles, sont en place pour aider les décideurs et les utilisateurs finaux, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite.

Résultat 3.6: Les réseaux et les établissements scientifiques et technologiques compétents dans les domaines de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont invités à apporter leur soutien pour la mise en œuvre de l'IGMVSS.

Objectif opérationnel 4: *Mobiliser des ressources financières et technologiques aux niveaux national, bilatéral et multilatéral, et faire en sorte de mieux les cibler et les coordonner pour accroître leur impact et leur efficacité.*

Résultat 4.1: Les pays mettent en place des cadres d'investissement intégrés visant à mobiliser des ressources nationales, bilatérales et multilatérales pour accroître l'efficacité et l'impact des interventions.

Résultat 4.2: Des efforts sont développés pour accéder aux ressources des mécanismes de financement visant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que la réduction de la faim et de la pauvreté et l'atteinte des OMD.

Résultat 4.3: Une coopération Sud – Sud, en particulier entre les pays du circum Sahara et une coopération triangulaire Sud-Nord-Sud est développée pour faciliter l'accès des acteurs locaux aux technologies adaptées.

4. Cadre de mise en œuvre

4.1 Les principes directeurs

La mise en œuvre réussie de l'IGMVSS va dépendre d'un ensemble de facteurs parmi lesquels :

- la capitalisation et le partage des acquis des différentes expériences menées dans le cadre des ceintures vertes, des barrages verts, etc. La coopération sud – sud est essentielle pour permettre à tous de construire sur les succès enregistrés ça et là et d'éviter de reproduire les erreurs commises. Elle permet également de transférer à moindres coûts les technologies mises au point par les différents pays, y compris dans les domaines de la régénération naturelle assistée, la production et l'amélioration génétique du matériel végétal, la restauration et la gestion des systèmes agro-sylvo-pastoraux, l'agriculture durable, les systèmes de collecte et de gestion de l'eau, la prise en compte du genre, la diversification et la commercialisation des produits forestiers et agro-forestiers, le pastoralisme, etc.
- La prise en compte de l'existant, le développement de synergies et une coordination effective des interventions. L'IGMVSS s'inscrit dans les divers efforts régionaux et nationaux déployés et qui se poursuivent à l'effet d'améliorer les moyens de subsistance dans la zone

sahélo-saharienne. Conformément aux souhaits des principaux acteurs concernés et pour que l'initiative soit une réussite, le programme devra s'intégrer dans les programmes nationaux et régionaux mis en place pour traiter les questions de développement rural, de lutte contre la dégradation des terres et la désertification, d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. Il doit également s'intégrer dans les plans communaux et locaux de développement pour être au plus près possible des préoccupations des populations et pour permettre sa prise en charge par les populations.

- L'application d'une approche de planification plus intégrée et plus globale qui clarifie et consolide les liens entre, d'une part, les différentes dimensions de l'environnement et, d'autre part, les différents secteurs d'intervention. Un tel modèle de planification doit prendre en compte l'existence de différents niveaux de décision et d'actions. Les expériences en matière de gestion de terroirs ont montré en effet que certaines interventions à caractère technique nécessitent l'implication directe des usagers à l'échelle du terroir villageois ou de groupes de terroirs, tandis que d'autres ne peuvent être appréhendés qu'à des échelles plus vastes, comme par exemple la province, la Wilaya, etc. L'élaboration des plans d'action muraille verte pourrait et devrait tirer avantage des instruments de soutien aux pays pour la mise à l'échelle de la GDT mise au point dans le contexte de la plateforme de partenariat TerrAfrica pour les pays d'Afrique Subsaharienne.
- la nécessaire participation des communautés locales. Le rôle des populations et des collectivités locales demeure fondamental. Les expériences menées en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est montrent que la durabilité des « ceintures vertes » restera un vœu pieux tant que les populations ou les collectivités locales n'auront pas été impliquées dans les phases de planification, d'exécution et de gestion post investissement. Pour être gérable, l'initiative devrait être portée par les collectivités locales. Dans le cas par exemple du volet « reboisement », l'expérience a montré qu'aménager et planter des arbres en dehors du rayon d'action des populations revient à lui donner un caractère anonyme ou public risquant de susciter le désintérêt de celles-ci avec tous les problèmes et risque de destruction.
- La nécessaire appropriation du processus et le renforcement de la maîtrise d'ouvrage par les communautés locales. Il est essentiel que les acteurs puissent maîtriser l'ensemble des opérations découlant du processus de planification, y compris les modalités de financement des actions, le suivi-évaluation, les procédures de sélection et le contrôle des structures d'appui. Ceci paraît essentiel pour garantir la durabilité des interventions retenues.

- Le Partenariat. Le partenariat ici se réfère à un contrat de confiance entre les différents acteurs engagés dans la mise en œuvre de l'initiative pour atteindre un objectif qu'ils ont ensemble défini sur la base de leurs préoccupations respectives en matière d'affectation des terres. La grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel est une vision à long terme des questions de développement des zones arides. Aussi, chaque partenaire (pas seulement le gouvernement, mais tous les acteurs, y compris les partenaires techniques et financiers) doit accepter d'inscrire son engagement dans la durée et garder à l'esprit que l'engagement long terme et son respect dépend avant tout :
 - a. De la confiance mutuelle et la reconnaissance des droits de chaque partenaire ;
 - b. De la définition dès le départ d'une stratégie de retrait ;
 - c. De l'acceptation par chaque partenaire que le partage de responsabilité dans la mise en œuvre du programme doit dépendre des aptitudes et capacités des uns et des autres et qu'il ne faut pas vouloir faire ce que d'autres savent mieux faire que soi (subsidiarité) ;
 - d. Des capacités de l'institution nationale leader ou gestionnaire du partenariat à toujours mettre de l'avant ce qui réunit les partenaires.

4.2Une mise en œuvre par l'engagement effectif des acteurs

Différentes catégories d'acteurs sont concernées par l'IGMVSS. Chaque acteur peut et doit contribuer à la mise en œuvre de l'initiative de la grande muraille verte. Chacun, selon son niveau de responsabilité et son champ de compétences, élabore des objectifs opérationnels qui donnent lieu, selon le cas, à divers projets, plans, programmes et s'accompagnent, autant que possible, d'indicateurs de résultats.

4.2.1 Au niveau opérationnel,

4.2.1.1 L'Etat et ses démembrements (Administration centrale et services déconcentrés)

Le principal rôle du gouvernement doit consister à créer les conditions dans lesquelles la population rurale peut utiliser les ressources rurales de manière productive et durable. A cet égard, les actions ci-après relèvent de la responsabilité de l'Etat et de ses démembrements :

- Orienter la définition des politiques ;
- Garantir la cohérence entre les différentes politiques et initiatives ;

- Organiser la concertation avec les différents acteurs intervenant dans la Gestion Durable des Terres (GDT) ;
- Créer un environnement favorable par l'amélioration du cadre législatif, réglementaire et institutionnel. Il est essentiel de comprendre que, dans bien des cas, la durabilité des actions de la grande muraille va dépendre de la capacité et de la volonté des gouvernements à (i) procéder à une révision/allègement des textes, lois et règlements –(ii) considérer de fait la terre comme un bien public et à accompagner le niveau local par des investissements à grande échelle.
- Mobiliser les ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la mise en œuvre du programme.

4.2.1.2 Les Collectivités territoriales (Régions et communes urbaines ou rurales)

Le principal rôle des collectivités territoriales est d'orienter/d'impulser le développement local et d'assurer que ce développement profite à tous les citoyens. Dans le cas de l'IGMVSS, les collectivités territoriales auront à :

- Participer à l'aménagement et à la gestion des ressources naturelles de leur ressort territorial ;
- Gérer les ressources transférées ou mises à la disposition par l'Etat ;
- Animer les cadres de concertation (plates-formes de partenariat) au niveau régional ou local ;
- Promouvoir des activités génératrices d'emplois et de revenus ;
- Assurer l'exercice de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'exécution des projets et plans d'action de la grande muraille verte au niveau transfrontalier (intercommunalité), régional ou local.

4.2.1.3 Les organisations de la société civile (ONGs, OCBs)

La mise en œuvre de l'initiative doit reposer sur les communautés de base et, à ce titre, sur une grande responsabilisation des organisations communautaires de base (OCB), des ONG, des OSC et des collectivités territoriales décentralisées, principalement les communes rurales. Les entités gouvernementales doivent apporter les appuis nécessaires à ces institutions locales, y compris en termes de renforcement des capacités, pour leur permettre de bien jouer leur rôle. En termes clairs, la stratégie de mise en œuvre de l'IGMVSS doit reposer sur une approche

ascendante et permettre une implication des divers acteurs. Elle doit également permettre le renforcement de la maîtrise d'ouvrage par les communautés locales. Il est essentiel que les acteurs puissent maîtriser l'ensemble des opérations découlant du processus de planification, y compris les modalités de financement des actions, les procédures de sélection et le contrôle des structures d'appui. Ceci paraît essentiel pour garantir la durabilité des interventions retenues.

Sous la responsabilité de la commune et avec l'appui de structures d'appui/conseils, les populations rurales et les autres acteurs du développement au niveau des villages ou des communes rurales auront pour principales responsabilités :

- Exprimer les besoins des populations en matière de GDT au regard des contraintes et potentialités spécifiques de leurs terroirs ;
- Participer à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi évaluation du programme ;
- Initier des microprojets dans le cadre du développement local ;
- Assurer/ exercer la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'exécution des projets ;
- Gérer de manière concertée les ressources rurales de leurs terroirs ;
- Promouvoir des activités génératrices de revenus / opportunités économiques en milieu rural.

4.2.1.4 *Les partenaires techniques et financiers*

Les partenaires techniques et financiers ici désignent toutes les institutions de coopération bilatérales, multilatérales et internationales qui appuient les pays et institutions africains dans la mise en œuvre de l'IGMV. Il ne s'agit pas seulement de ceux qui interviennent dans le secteur rural, mais de tous ceux dont les interventions influent, d'une manière ou d'une autre, sur le comportement des ruraux et des pauvres envers l'environnement et la terre, ainsi que sur le mode d'agir des structures gouvernementales et d'appui au secteur rural.

Cette catégorie d'acteurs comprend également les organisations sous régionales africaines, notamment celles qui, en raison de leur dépendance vis-à-vis des mêmes bailleurs de fonds que les Etats qui les ont créées, font des appuis et des investissements directs sur le terrain ou se spécialisent dans la production d'outils et le partage d'expérience (CILSS, OSS, ...).

Elle comprend également des institutions non ou inter-gouvernementales à caractère international (UICN, IFDC, ...) et des organismes de recherche qui font des travaux de référence sur la GDT et la mise au point de paquets technologiques pour une utilisation adaptée des ressources foncières (WOCAT, FAO/LADA, CIRAD, USGS/Eros Data Center, ICRAF, IIED, etc.).

Le rôle de ces partenaires porte essentiellement sur les aspects suivants :

- La participation au dialogue politique avec les gouvernements et les institutions africains, ainsi qu'à la concertation avec les différents acteurs ;
- L'appui à la formulation et à la mise en œuvre des programmes d'investissements de l'IGMVSS ;
- La participation à la mobilisation des ressources nécessaires pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation de l'initiative ;
- Eventuellement et à la demande des gouvernements et ou des institutions africaines, la mise à disposition d'une assistance technique compétente pour le renforcement des capacités systémiques, institutionnelles et opérationnelles.

Il est essentiel que ces partenaires coordonnent leurs efforts dans le cadre de la muraille verte et évitent d'initier ou d'encourager des démarches et initiatives parallèles. L'exemple d'une telle coordination pourrait venir des institutions et agences du système des Nations Unies en application de la directive « one UN » et mettant en action dans le territoire de la grande muraille verte le "Global Drylands: A UN system-wide response" lancé en octobre 2011 durant la COP.10/UNCCD à Changwon, en Corée du Sud.

4.2.2 Au niveau politique et stratégique

Les principaux acteurs sont : la Commission de l'union africaine, l'Agence panafricaine de la grande muraille verte et les Communautés économiques régionales, en particulier la CEDEAO pour l'Afrique de l'Ouest, l'UMA pour l'Afrique du Nord, la CEEAC pour l'Afrique Centrale, l'IGAD pour l'Afrique de l'Est et la CENSAD.

A ce jour, la délimitation précise des rôles, mandat et responsabilités de ces trois catégories d'acteurs reste d'actualité d'autant que les imprécisions actuelles représentent un handicap sérieux pour la mise en œuvre harmonieuse de l'initiative et pour une coordination efficace des partenaires et des actions. Le leadership politique de la Commission de l'Union Africaine étant reconnu par tous, il est de la responsabilité de cette institution de travailler à la clarification des mandats et à la mise en place d'un dispositif institutionnel continental cohérent pour la mise en œuvre de l'initiative de la grande muraille verte. Une des options à envisager dans ce cadre est de faire de l'Agence Panafricaine de la grande muraille verte, une agence spécialisée de la Commission de l'Union Africaine, rattachée au Département Economie Rurale et Agriculture, à l'image des institutions panafricaines comme SAFGRAD, AU/PANVAC, IBAR, etc.

5. Renforcement des capacités

Une définition largement admise de « capacité » est « l'aptitude des individus, des organisations, et de la collectivité dans son ensemble à gérer leurs affaires avec succès ». Elle englobe l'aptitude à créer, à comprendre, à analyser, à développer, à planifier, à atteindre les objectifs fixés, à réfléchir sur les résultats des actions, à se diriger vers une vision, à changer et à se transformer. La définition, telle qu'adoptée dans la Stratégie de la FAO en matière de renforcement des capacités, explique le renforcement des capacités comme étant « un processus par lequel les individus, les organisations et la collectivité dans son ensemble libèrent, créent, renforcent, adaptent et préservent les capacités au fil du temps. ». Le renforcement des capacités aborde notamment les aspects politiques et sociaux, en plus des aspects techniques. (Voir figure ci-dessous, illustrant quelques modalités dans le processus de renforcement de capacités, tirée du document de la FAO sur le renforcement de capacités).

5.1. Quels sont les besoins en renforcement de capacités ?

Le renforcement des capacités en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement ne se pose pas seulement en termes de connaissances et de savoirs à combler par des formations. Les hommes et les femmes, même avec un niveau suffisant de connaissances, ne sont pas toujours capables de les mettre au service du développement ou d'assurer un bon suivi des dossiers. Etre compétent, c'est, de plus en plus, être capable de gérer des situations complexes et instables ; ce que bon nombre de cadres impliqués dans la gestion des questions environnementales ne sont pas capables de faire en raison de leur environnement matériel, législatif ou institutionnel. Il faut également noter qu'il existe des compétences scientifiques et technologiques au sein des universités et centres de recherche, cependant, non suffisamment valorisées en dehors de leurs « niches ». Le renforcement des capacités doit donc s'entendre à trois niveaux :

- Le niveau systémique (niveau environnement favorable) pour faciliter la coordination et l'harmonisation des pratiques et des approches en matière de mise en œuvre des actions de la grande muraille verte ;
- Le niveau institutionnel (niveau organisation des acteurs) pour faciliter la rationalisation des cadres de concertation et accroître leur efficacité et leur efficience ;
- Le niveau individuel (niveau des individus) pour renforcer et valoriser les compétences scientifiques et techniques des acteurs pris isolément.



L'important est d'identifier pour chacun de ces trois niveaux, les problématiques (avec les outils et démarches précis) pour avoir des couches informationnelles cohérentes. Pour cela, il faudrait faire une cartographie pour identifier les besoins en matière de développement des capacités. Chaque type d'offre de « capacité renforcée » à proposer doit prendre en compte l'aspect durabilité en y intégrant la question environnementale.

Dans le cas des formations (renforcement des capacités individuelles), celles-ci doivent se baser sur les modes de gestion durable des ressources naturelles. Le dialogue et le partage de connaissances lors des visites d'échange entre partenaires est également important. Les besoins doivent être identifiés en fonction du public cible. Les formations

doivent être également ciblées pour répondre aux préoccupations de chacun. Elles doivent aussi être décentralisées. Les différentes cibles sont : la société civile, les organisations communautaires de base, les décideurs nationaux et locaux (municipalités, communes rurales), les leaders d'opinion, les groupes sectoriels et producteurs, les cadres des ministères, les agents des services déconcentrés de l'Etat, les députés. Le monde rural est un environnement très large et toute intervention dans le monde rural doit faire intervenir et toucher les différents services. En outre :

- Prévoir et orienter la formation continue et la formation diplômante en gestion des écosystèmes vers la problématique intéressant la GMVSS. Le développement des nouvelles technologies d'information et de communication doit être aussi envisagé, car l'enclavement est important dans la zone de la GMVSS et peut freiner les progrès et réduire la visibilité des actions.
- Le renforcement de capacités en matière de suivi-évaluation doit être envisagé pour outiller les acteurs de la GMVSS à mesurer la situation de référence ainsi que l'impact environnemental, économique, social des réalisations sur le terrain.
- La recherche – développement doit être liée à tous les programmes de renforcement de capacités dans le cadre de l'IGMVSS.

5.2 Comment évaluer les besoins ?

Les domaines d'intervention (besoins nationaux) peuvent ressortir des plans d'action nationaux de la GMVSS, mais aussi et surtout, là où cela existe, du projet d'auto-évaluation des priorités nationales en matière de renforcement des capacités nécessaires à une meilleure gestion de l'environnement mondial (ANCR). Dans la plupart des pays, ce projet fait le point et identifie les besoins de renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre des trois Conventions de Rio (CCCC, CDB, LCD), des POPs et des Conventions relatives à la gestion des eaux. L'ANCR est par ailleurs une base de mobilisation de partenariat avec toutes les institutions nationales et mondiales dans le domaine de l'environnement. Il permet aussi de mettre un accent sur la collaboration avec les partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, il serait tout aussi important d'essayer de connaître comment le renforcement des capacités mis en œuvre dans un pays pourrait intéresser un autre (besoins sous régionaux et régionaux).

Il est important de considérer l'importance des connaissances endogènes. Les populations se sont adaptées dans le temps en développant des outils et des capacités d'adaptation. Ces connaissances locales sont à connaître, capitaliser et transmettre. Pour cela il faut comprendre le langage des communautés de base. Il faut dans ce cadre valoriser les ONGs qui jouent un rôle crucial dans l'évaluation des besoins. Les langues

locales peuvent être des supports de communication pour vulgariser les formations. Les radios communautaires peuvent faire l'évaluation des besoins en formation. Le relèvement du niveau d'éducation des communautés favorise une meilleure gouvernance des ressources.

Pour toute formation, il faut mettre en place un système de suivi de la formation pour évaluer l'efficacité et l'impact des formations reçues. Aussi, il est préférable de former un nombre important (masse critique) de personnes qui maîtrise les outils et de changer d'approche en matière de renforcement de capacités en finançant la restitution de la formation par la première personne formée, au niveau de sa zone d'intervention ou avec les partenaires avec lesquelles cette personne travaille. Cette nouvelle approche doit permettre de démultiplier toute initiative dans ce domaine. L'encadrement rural (fragilisé par différentes politiques) doit être reconstitué pour éviter la multiplication de projets coûteux au niveau local.

6. Mobilisation des ressources

L'initiative de la Grande Muraille Verte est une initiative africaine. Il en découle que les ressources pour sa mise en œuvre doivent d'abord et avant tout provenir des financements nationaux voire locaux. La politique de mobilisation des ressources financières pour le financement de la Grande Muraille Verte doit également s'appuyer sur une approche intégrée de financement. En effet, la Grande Muraille Verte, conçue comme une initiative trans-sectorielle de portée régionale, doit trouver sa place dans le cadre national et/ou local de développement et, en particulier, dans le dispositif national d'allocation de ressources. Pour se faire, la GMVSS doit impérativement être partie intégrante des priorités nationales environnementales et de gestion des ressources naturelles, en cohérence avec les autres secteurs prioritaires de l'Etat.

L'évolution rapide ainsi que la complexité de l'architecture financière internationale imposent aux acteurs locaux, nationaux et régionaux de mettre en place des stratégies de mobilisation de ressources de plus en plus intégrées dans la démarche et diversifiées dans les sources de financement visées, en particulier si l'on se base sur les diverses évolutions des politiques de coopération internationale des dernières années, notamment la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, la Déclaration d'Accra, et plus récemment l'initiative de Chang won et la Déclaration de Busan qui en a découlée.

Au niveau national, il s'agit tout d'abord d'identifier les investissements en cours et prévus disposant de ressources financières, humaines et technologiques afin d'évaluer le gap de

financement pour assurer l'application effective d'une approche intégrée et à l'échelle des écosystèmes concernés par l'Initiative de la Grande Muraille Verte. Ce processus de mise en place d'un cadre d'investissement pour la Grande muraille Verte permet ainsi la définition des étapes nécessaires ainsi que du contenu de la démarche à suivre pour mobiliser les ressources additionnelles. Les compacts signés par les pays africains dans le cadre du CAADP (Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine) font des programmes nationaux d'investissement agricole les principaux canaux par lesquels vont transiter les appuis des donateurs au développement rural en Afrique, en particulier en Afrique sub- Saharienne. Pour bénéficier de financements conséquents, les plans d'action de la muraille verte doivent donc s'insérer ou dériver de ces plans d'investissement.

De plus, l'harmonisation de la Grande Muraille Verte avec la stratégie décennale de la CNULCD permet de saisir les opportunités offertes par l'exploration de sources de financement complémentaires, notamment celles liés au changement climatique, à la coopération sud-sud, à la micro-finance, et à bien d'autres sources. Cet alignement permet également de promouvoir le rôle essentiel joué par les principaux acteurs étatiques et non étatiques dans la mise en œuvre de la GMV. Ces sources novatrices de financement pourraient ainsi jouer un rôle non négligeable dans l'accroissement des ressources disponibles, la diversification des sources de financement, et ainsi compléter les ressources traditionnelles.

Enfin, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre de l'initiative par l'élaboration des projets et programmes pour les pays qui disposent d'un plan d'action GMV, et l'élaboration de plans d'actions pour les pays qui n'en disposent pas encore.

Au niveau régional, la stratégie de mobilisation des ressources pour la GMV distingue quatre domaines d'intervention prioritaires : le renforcement des capacités, les projets transfrontaliers, la coopération sud-sud et le développement d'une approche novatrice de financement.

Partie intégrante du programme global de renforcement des capacités de la GMV, le programme en soutien à la mobilisation des ressources a comme objectif principal une meilleure connaissance et utilisation des procédures d'accès aux principales sources de financement.

Concernant la mise en œuvre de projets transfrontaliers prioritaires un premier travail analytique doit identifier et intégrer les projets transfrontaliers dans le cadre de la GMV. Ce rôle sera celui de tous les acteurs intéressés et sera facilité par la plateforme de partenariat régionale. Les organisations sous- régionales et spécialisées pourraient ainsi soutenir la mobilisation de ressources pour les projets en cours, comme le projet PGIE/Niger-Nigeria. De

plus des actions dans le cadre de la coopération sud-sud, comme par exemple celle sur les parcours sahariens de cheptel camelin proposée par l'Algérie aux pays riverains (Mali, Mauritanie, Niger) permettent de poser la première pierre dans le montage d'un partenariat en définissant une méthodologie et en partageant les leçons tirées. Les pays intégreront ces actions dans leurs plans d'action nationaux de développement, et les présenteront aux Commissions Mixtes et dans le contexte de la coopération sud-sud.

En effet la coopération sud-sud ou la coopération décentralisée présentent des opportunités supplémentaires de financement pour la grande muraille verte à ne pas négliger et soutiennent l'engagement du niveau local et sa contribution à cette initiative régionale. De même, d'autres schémas de financement tels que la promotion de la micro-finance dans les régions GMV, à travers des approches nationales et l'identification de lignes budgétaires spécifiques de promotion de la gestion durables des ressources naturelles peuvent renforcer l'action de la GMV jusqu'au niveau local.

Les approches novatrices de financement, quant à elles, regroupent les sources et mécanismes de financement non traditionnels, au-delà de l'APD et des budgets nationaux. Elles incluent les sources de financement internes et externes qu'elles soient publiques ou privées qui peuvent être mobilisés à travers des mécanismes et des instruments financiers divers.

Un travail analytique effectué par le Mécanisme Mondial de la CNULCD, en partenariat avec différents centres de recherche, a permis de regrouper ces mécanismes ou sources en quatre catégories principales :

1. Acteurs et institutions - Ceux-ci peuvent fournir des financements ou des investissements pour les activités de la GMV. Il s'agit notamment des Fondations philanthropiques, du secteur privé, des organisations de la société civile, des donateurs émergents (BRICS par exemple), et des gouvernements locaux (coopération décentralisée) ;
2. Points d'entrée thématique- regroupent les processus et secteurs importants liés à l'UNCCD/GDT qui peuvent mobiliser des financements pour la mise en œuvre de l'UNCCD en synergie avec d'autres instruments. A titre d'exemple, l'on peut citer les sources liées aux changements climatiques, au commerce, au développement rural et à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et agriculture, à la conservation de la biodiversité, eau et forêt, coopération sud-sud et autonomisation des femmes ;
3. Mécanismes incitatifs basés sur les lois du marché - Ces mécanismes fournissent des incitations économiques pour des activités de GDT ; ils consistent à transférer des ressources financières de ceux qui veulent payer pour un service environnemental (par exemple secteur privé ou public) vers ceux qui veulent le fournir (par exemple les exploitants agricoles). A titre d'exemple, les outils fiscaux (exemple : taxes et

- subventions), la commercialisation des réductions des émissions de Carbone, l'achat de droits d'aménagement, le paiement pour des services environnementaux, ainsi que la certification et la labellisation écologique ;
4. Mécanismes basés sur l'investissement – ce sont les mécanismes fournissant un financement pour la mise en œuvre de l'UNCCD et des activités de GDT à travers des crédits ou de l'épargne. Ce sont notamment la micro finance, les fonds environnementaux, les bons en performances environnementales, et les fonds pour capital-risque écologique.

La nécessité d'une plateforme de partenariat et de mobilisation de ressources

Le contexte international, régional et national de la coopération pour le développement explique ainsi pourquoi la GMV nécessite une plateforme dédiée à la mise en place d'un mécanisme de mobilisation de ressources et de montage de partenariats. Composante de la plateforme Grande Muraille Verte pilotée par la Commission de l'Union Africaine, cette plateforme regrouperait tous les partenaires et couvrirait toutes les catégories d'acteurs impliqués dans le financement et la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, du niveau local à l'international, des organisations de la société civile à l'organisation bi- ou multilatérale. Elle viendrait en appui à l'initiative principalement dans le but d'accroître le soutien et la mobilisation de tous les acteurs. Ponctué par des rencontres périodiques sur des thématiques-clés, cette plateforme Grande Muraille Verte aurait aussi un outil de soutien sous forme virtuelle, un espace conçu pour être un cadre d'action souple et adapté, favorisant les interrelations au niveau régional, et le renforcement des partenariats.

Plus particulièrement, cette plateforme aurait pour mission principale d'offrir un espace de concertation accessible à tous les acteurs concernés de la Grande Muraille Verte, particulièrement intéressés au montage de partenariat, au partage des connaissances sur les opportunités existantes et les bonnes pratiques de mobilisation des ressources, à l'échange d'expériences et au renforcement des capacités.

L'analyse des politiques des grands bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux soutiendra l'identification des moyens et procédures d'accès à leurs fonds. Ces informations pertinentes sur les procédures et mécanismes des partenaires au développement serviront à leur tour de substance aux programmes de renforcement des capacités qui seront mis en ligne sur la plateforme.

Au-delà, la plateforme permettra d'explorer le potentiel le développement d'approches novatrices pour soutenir la mise en œuvre de la GMV. Elle contiendrait un certain nombre d'informations pertinentes, notamment sur les financements existants, les modalités de financement, les thèmes et domaines prioritaires de coopération de chaque partenaire, les calendriers de soumission de requêtes et/ou d'appels d'offres (cycles de projets), les procédures

de soumission des propositions de projets ainsi que les projets en cours financés par les principaux bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux au titre de l'aide au développement.

La plateforme GDT-Finance, dédiée à la Grande Muraille verte, capitalisera et valorisera les plateformes en matière de GDT telles que celles mises en place dans le cadre du processus TerrAfrica, et ceux mises en place au niveau national, comme par exemple la plateforme de Gestion Durable des Terres en dans certains pays.

En conclusion une plateforme en soutien à la grande muraille verte permettra de renforcer les synergies et les économies d'échelle par le montage de partenariats Sud-Sud et le renforcement des capacités de maîtrise des processus de mobilisation des ressources financières, le soutien à l'élaboration de projets fédérateurs et intégrateurs, l'identification des sources de financement potentielles pour leur mise en œuvre, tout en favorisant les actions de concertation et de négociation avec les différents partenaires financiers aux niveaux international et régional.

7. Communication et visibilité de l'initiative

La communication est un instrument clé pour appuyer la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel notamment pour renforcer l'engagement des acteurs à travers des actions de plaidoyer, sensibilisation et éducation, et pour soutenir les efforts de mobilisation des ressources.

La stratégie globale de communication pour l'initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) vise à :

- Engager l'ensemble des parties prenantes dans la mise en œuvre et le financement de l'Initiative ;
- Informer les principaux groupes d'intérêt (gouvernements africains, partenaires techniques et financiers, organisations de la société civile et communauté scientifique du Sud comme du Nord, les acteurs locaux dans les zones d'intervention de l'initiative, l'opinion publique au niveau national africain et au niveau international) sur l'état d'avancement et la performance dans la mise en œuvre des actions de la grande muraille verte par tous les acteurs et les partenaires ainsi que sur les résultats et les impacts de cette initiative ;
- Obtenir un soutien politique continu en faveur de l'initiative.

Les messages suivants seront à la base de toute action de communication au niveau national comme au niveau régional et international :

- La dégradation des terres et la désertification ont des impacts néfastes considérables tant au niveau économique, social qu' environnemental dans la région Sahélo- Saharienne ;
- L'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel vise à prévenir, maîtriser et enrayer la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse dans le Sahara et le Sahel, et contribue à l'atténuation des effets des changements climatiques et à l'adaptation à ses effets, tout en améliorant la sécurité alimentaire des populations des zones concernées ;
- Le partenariat renforce l'action de chacune des organisations impliquées en tant qu'acteur majeur dans la lutte contre la désertification (au lieu d'agir seul et individuellement).

Au niveau national, comme au niveau régional, les acteurs de la grande muraille verte pourraient mettre en place un noyau d'experts en communication pour coordonner et harmoniser les efforts de communication sur les enjeux, les défis et les résultats de l'Initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel. Au niveau continental, la Commission de l'Union Africaine et l'Agence Panafricaine de la grande muraille verte devraient, avec l'appui des partenaires et en coordination avec les points focaux de la grande muraille verte, développer et mettre en œuvre un plan de communication conjoint.

Les outils suivants de communication pourraient être utilisés pour servir les actions de communication:

- Création d'un site web commun accueilli par la Commission de l'Union Africaine et/ou l'Agence panafricaine de la GMV, avec des liens vers les sites web des partenaires dédiés à leurs activités spécifiques sur l'IGMVSS. Une charte informationnelle pourrait être négociée par la CUA avec l'ensemble des acteurs pour que tous les documents produits aux différents niveaux (national, régional et continental) et toutes les informations pertinentes sur l'IGMVSS soient postés sur ce site Webcommun;
- Conception d'un label ou logo unique (GMVSS) et partagé pour identifier et reconnaître les activités, efforts ou projets mis en œuvre dans le cadre de l'Initiative de la grande muraille verte. Sous l'égide de la commission de l'Union Africaine et en étroite collaboration avec l'agence panafricaine de la GMV, un groupe d'experts africains et internationaux pourrait travailler à définir les critères de labélation « GMV » des projets GDTE (gestion durable des terres et de l'eau) initiés au niveau des pays et au niveau régional (projets transfrontaliers ou d'intérêt commun), notamment dans le cadre de la mise en œuvre de programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification.

- Production d'un bulletin (newsletter) bimensuel "Les nouvelles de la Grand Muraille Verte" par la CUA et l'APGMV et à utiliser pour partager les informations sur la mise en œuvre de la grande muraille verte, le calendrier des événements, les activités des partenaires, les projets, etc.
- Les Médias – par exemple produire des vidéo news releases (VNR), communiqués de presse, des interviews – à des moments appropriés (c'est-à-dire des moments où l'on pourrait s'attendre à pouvoir retenir l'attention des medias) sur la mise en œuvre de la grande muraille verte.
- Production de contenu pour l'élaboration de produits de communication (par exemple pour des vidéos, publications, brochures, articles illustrés, reportages photo), à travers l'organisation de visites de terrain
- Plaidoyer et sensibilisation à travers, d'une part, l'institutionnalisation de la semaine africaine des terres arides, d'autre part, l'organisation de visites de terrain à l'attention des journalistes ou d'événements parallèles durant des événements ou conférences comme les conférences des parties aux différentes conventions de la génération de Rio, la CNUEDD, les sessions de la Conférence de l'Union Africaine, etc.

8. Suivi-évaluation

La formulation de buts communs, d'objectifs et de critères de base servant à mesurer les progrès accomplis et le partage des enseignements tirés entre les acteurs, est au cœur de tout effort multisectoriel sérieux destiné à améliorer la qualité et la quantité des investissements. Dans les pays, comme au niveau sous régional, le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la grande muraille verte devrait avoir pour fonctions essentielles de :

- Renforcer la gestion des connaissances et le benchmarking ;
- Orienter la conception et la mise en œuvre des opérations d'investissements individuelles sur le terrain ;
- Renforcer l'adhésion et l'alignement autour de buts partagés et une vision commune de l'IGMV ainsi que le climat de confiance entre les acteurs.

Compte tenu de la particularité de l'IGMVSS, de ses rapports avec des initiatives comme le CAADP et la CCD, il est difficile de mettre en place un système de S&E unique et à même de saisir le tableau complet de chaque pays, de chaque collectivité territoriale, ou de chaque

opération. Les performances des projets individuels sont mieux appréhendées dans le cadre de systèmes de S&E de projets en fonction des pays et des priorités locales. Mais chaque S&E de projet doit rendre compte d'une série minimum d'indicateurs stratégiques communs convenus à l'avance. Les efforts en cours au niveau de la CUA et de l'APGMV pourraient s'appuyer sur les travaux du CST/CCD, ainsi que sur les outils que les partenaires de TerrAfrica sont en train d'élaborer et de mettre gratuitement à la disposition des pays, et proposer un set minimum d'indicateurs, centrés sur les aspects suivants qui ont un lien avec les objectifs, impacts et résultats attendus des plans d'action nationaux :

- Les améliorations apportées aux moyens de subsistance des personnes susceptibles d'être touchées par le processus de la DDTs (Proportion de la population dans les zones touchées qui vit au-dessus du seuil de pauvreté) ;
- Le maintien ou l'accroissement des fonctions des écosystèmes, y compris la productivité primaire nette ;
- L'accroissement des stocks de carbone (en surface et sous-sol) ;
- La superficie des écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles faisant l'objet d'une gestion durable ;
- Biodiversité végétale et animale.

Sur le plan institutionnel, l'ensemble des acteurs de la grande muraille verte pourraient et devraient convenir d'un espace commun de dialogue sur les problèmes et les solutions à la mise en œuvre de l'initiative de la grande muraille verte. Un tel espace servirait également pour l'examen des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs et des résultats escomptés et pour l'adoption d'un tableau de bord commun. Cet espace pourrait être l'organisation annuelle d'un comité de pilotage unique pour l'ensemble des initiatives à caractère multi-pays. Un tel comité aurait pour tâches essentielles :

1. Examiner et approuver les rapports annuels, les plans de travail annuels et les budgets annuels des différentes initiatives ;
2. Evaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative et formuler des recommandations sur les actions et mesures à prendre pour assurer une atteinte des objectifs et résultats opérationnels de l'initiative;
3. Approuver le rapport sur l'état de mise en œuvre de l'initiative à soumettre au Sommet des Chefs d'Etat de l'Union Africaine par la CUA (Décision de Malabo).

La Présidence du comité serait assurée par le Directeur du Département « Economie Rurale et Agriculture » de la CUA ; la vice-présidence par le Secrétaire Exécutif de l'Agence panafricaine de la grande muraille verte et le Secrétariat par le Coordonnateur de la muraille verte basée au sein du Département « Economie Rurale et Agriculture » de la CUA.

Bibliographie

CEN-SAD	Résolution de la réunion des Ministres des Etats sahélo-Sahariens en charge de l'environnement, Cotonou, 26 Août 2008
CILSS	Le Combat pour la vie au Sahel : valoriser les savoirs et savoir faire locaux des paysans pour une production durable – Zone agro-écologique du Sahel
CILSS	Formulation d'une stratégie harmonisée de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte : Leçons tirées du reverdissement du Sahel, Janvier 2012
CILSS – MDG Centre	Rapport de l'Atelier Régional de Validation et de Planification du document du Projet Régional intitulé : «Accélérer l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement au Sahel : opérationnaliser le concept des villages du millénaire sur des sites pilotes de la Grande Muraille Verte des pays du CILSS» tenu à Bamako, Mali du 23 au 25 Janvier 2012
Commission de l'Union Africaine	Décision sur le plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative sur la grande muraille verte du Sahara et du Sahel, Doc. EX.CL/465 (XIV)
Commission de l'Union Africaine	Décision sur la mise en œuvre du programme Grande Muraille verte, Doc. EX.CL/656 (XIX)
CUA – CENSAD, Gouvernement du Sénégal	Plan d'action 2008 – 2010 du Programme Grande Muraille Verte au Sahel et au Sahara
FAO	Améliorer les pratiques de la FAO pour appuyer le renforcement des capacités des pays membres, 2012
MHUEAT (Djibouti)	Stratégie et Plan d'action pour la mise en œuvre de la grande muraille verte à Djibouti, Février 2011
Ministère de l'eau de l'environnement et de la lutte contre la désertification	Cadre stratégique d'investissement du Niger en matière de gestion durable des terres au Niger (CSIN - GDT), Août 2010
Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement du Mali	Stratégie et plan d'action de mise en œuvre de la grande muraille verte, version provisoire, Septembre 2011
Ministère de	Cadre stratégique d'investissement en matière de Gestion durable

I'Environnement et de l'Assainissement du Mali	des terres au Mali, Août 2010
Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement	Stratégie et plan d'actions du programme Grande Muraille Verte, version provisoire, Juillet 2011
OSS	Efforts entrepris et leçons tirées des initiatives et programmes de l'Afrique du Nord, Décembre 2011
OSS - CENSAD	Initiative Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel, Note introductory n°3, Tunis, 2008
Projet GCP/INT/120/EC	Rapport de la réunion d'experts sur l'identification des éléments clé de la stratégie harmonisée (Ouagadougou, Burkina Faso, 13 – 15 Décembre 2011)
Projet GCP/INT/120/EC	Rapport de la réunion de validation technique de la stratégie harmonisée (Banjul, The Gambia, 19 – 20 Avril 2012)
République du Niger	Programme stratégique pour la résilience climatique au Niger, Octobre 2010
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi (vivre en harmonie avec la nature)
Secrétariat Exécutif de l'Agence panafricaine de la Grande muraille verte	Plan d'Action Quinquennal Consolidé 2011-2015, Novembre 2011
TerrAfrica	Note sur le climat no 1 : L'adaptation au changement climatique : perspectives actuelles
TerrAfrica	Note sur le climat no 2 : Les perspectives d'augmenter la productivité agricole et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre
TerrAfrica / FAO	Instrument de soutien aux Pays pour la mise à l'échelle de la GDT en Afrique Subsaharienne, Avril 2009
UNCCD	Projet de plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018), Document ICCD/COP(8)/10/Add.2, 9 juillet 2007
UNCCD	Methodological guide on the use of impact indicators to measure progress against strategic objectives 1, 2 and 3, Document ICCD/COP(10)/CST/INF.6